

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept mai, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Catherine KASPRZYK, Chantal HAZARD, Sébastien WALLET, Jean-Paul PETIT, Gilbert MERIAUX, Ludivine TISON, Karine DESON, Isabelle DETOURNAY, Laurie LECLERC

Procuration : Hervé DENHEZ à Catherine KASPRZYK
Sandrine RAOUT à Stéphane MER
Hervé DANGREAUX à Laurie LECLERC
Jérôme AVONTS à Jean-Michel DENHEZ

Membres absents : Hervé DENHEZ, Sandrine RAOUT, Hervé DANGREAUX, Jérôme AVONTS,

Laurie LECLERC est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0
	Abstention : 0

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Mr Nicolas BAL de Andouille (35) à Monsieur Maxime FASQUEL de Montigny
En Ostrevant - 21 Rue du Maréchal Leclerc - A 444 - 440 m2

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0
	Abstention : 0

FINANCES

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

- 300 € à l'association « l'harmonie » pour sa participation au carnaval.
- 500 € à l'association « Rando 111 » pour la rando des œufs.
- 300 € à l'association « USEP » pour sa participation au week end jeu.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

TRAVAUX

LOTISSEMENT « LA CLE DES CHAMPS »

- Les réunions de préparation ont démarré. Il ne s'agit pour l'instant que des réunions administratives, les travaux doivent réellement commencer le lundi 19 mai.

PARCOURS DIDACTIQUE ET ECOLOGIQUE

Les opérations préalables à la réception de travaux doivent se faire le jeudi 15 mai. C'est lors de cette réunion que les réserves sont émises. Les ruches doivent arriver prochainement. Il reste également à sécuriser certains secteurs et à installer un système pour que les deux roues à moteur ne puissent pas rentrer dans le parc du côté du piétonnier.

MAISON DAZIN

- Avancée du dossier : Le rapport amiante est attendu pour pouvoir lancer le désamiantage avant démolition. Tous les abonnements doivent être résiliés afin de pouvoir tout désaccorder. (gaz, électricité, eau). Il reste à résilier l'abonnement gaz. Le service des tutelles a été contacté à ce sujet. En ce qui concerne l'achat du bien, il doit être officialisé chez le notaire prochainement.

JEUX POUR VILLAGE

- Le conseil décide de faire l'acquisition de jeux d'extérieur pour installer sur le site de l'étang communal. Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le conseil retient la proposition de la société Deltour Paysage d'un montant de 88 268.25€ HT.
Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

JEUNESSE

ECOLE

- Fermeture de classe - Actions mises en place : Après l'annonce de la fermeture, une manifestation pacifique avec les élus, l'APE et quelques parents d'élèves a eu lieu devant l'école. La presse a relaté les faits. Une pétition contre cette fermeture a également été mise en ligne. Une délégation réunissant l'APE et des élus s'est déplacée pour rencontrer l'inspecteur d'académie. Un recomptage des élèves sera fait à la rentrée mais malheureusement à ce jour, seuls les chiffres sont retenus.

WEEK END JEUX

- Il y a eu une quarantaine de participants. Certains jeux ont eu plus de succès que d'autres et cela sera pris en compte pour le choix des jeux l'année prochaine. La tranche d'âge sera également revue. La commission jeunesse fera une proposition lors d'une prochaine réunion.

FESTIVITES

- Point sur les festivités à venir :
 - Fête des mères le samedi 24 mai avec préparation de la salle le vendredi 23 à 9 h.

- Course cycliste : grand prix de la municipalité le dimanche 25 mai
- Fête communale les 31 mai et 1^{er} juin avec la fête du pavé, la brocante, le concert de l'harmonie, le concours de pétanque et la ducasse.
- Défilés les 8 et 18 juin.

QUESTIONS DIVERSES

PARC PRES DE L'ECOLE

Certains jeux ayant été déclarés obsolètes, le conseil décide de les remplacer et retient la proposition de la société CDS de Valenciennes qui propose le démontage de l'existant, le remplacement de 2 jeux avec la mise en place de sol récréatif pour un montant de 28 463.00€ HT. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au remplacement des jeux et mise en conformité des jeux.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0

ACHAT PARCELLE RUE PASTEUR

- Afin de permettre un meilleur aménagement du futur lotissement , le Conseil Municipal avait décidé de se porter acquéreur de la parcelle A 1778 d'une contenance de 6 299 m² appartenant à Mr MIROUX Jérôme domicilié 3 rue Pasteur à Lieu Saint Amand.

Après discussion avec le propriétaire, la parcelle sera finalement achetée au prix de 7€ le m² et les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0